

testament, Jean Jacquier n'eut pas la consolation de voir ses vieux jours réjouis par le retour de son fils, car ses biens, par la suite, furent réunis au domaine de la prébende des Vignerons.

Celle-ci comprenait :

1° Diverses maisons situées rue du Sablet, près l'église de Saint-Georges, de la Blancherie, Ferrandière et Grôle, ces deux dernières relevant de la directe de l'archevêché de Lyon et des comtes de Saint-Jean.

2° Une maison et une vigne contiguës situées à la Croix-Rousse, territoire des Gloriettes, hors des murs de Lyon, près du boulevard de Saint-Sébastien. La superficie de cette vigne était de *six journées d'homme* ou environ.

3° Une autre maison et vigne, aussi à la Croix-Rousse, confinant le terrain que les Augustins Déchaussés acquirent en 1625 pour y établir leur couvent. Un acte de 1679 apprend que ce fonds, consistant en une terre ou jardin et une petite maison de jardinier vieille et basse « bastie de « terre appelée pisay » ne donnait au prébendier qu'un revenu annuel de 120 livres.

Une rente de 4 livres tournois, portée à 5 livres en 1608, était perçue sur une maison de la côte Saint-Sébastien.

Les deux tènements de la Croix-Rousse relevant, pour une partie, de la directe du seigneur de Cuire et, pour l'autre, de celle du prieur de la Platière, étaient grevés, au profit de ces hauts personnages, des droits ordinaires de lods et milods exigibles à chaque mutation du bénéficiaire.

En 1678, par exemple, le nouveau titulaire, Pierre Malmont, prenant possession de la prébende, acquitte un droit de milod de cinquante livres entre les mains du sieur Delange, seigneur de Cuire.

Nous voyons encore que le prébendier payait la dîme du